

Société Anonyme
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare
RPM Gand, division Courtrai
TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES FORMULAIRES DE VOTES EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les formulaires de vote en langue néerlandaise sont les seules à être acceptés officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les formulaires de vote rédigés en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptés à l'assemblée générale.

FORMULAIRE DE VOTE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2025

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

.....

domicilié(e) à (adresse).....

.....

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

.....

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

.....

.....

porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800

Roeselare, Meiboomlaan 33, **émet sa voix par lettre** à l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se

tiendra le 20 mai 2025 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

Vous trouverez ci-dessous mes / nos instructions de vote pour chaque point de l'ordre du jour et les propositions de décisions de l'assemblée générale:

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance et le rapport de durabilité consolidé de la société pour l'exercice 2024.
2. Lecture du rapport du commissaire sur les comptes annuels de la SA Roularta Media Group, les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport d'assurance sur les information relatives au développement durable.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2024 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2024, y compris la décision proposée par le conseil d'administration de ne pas verser de dividende.

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2024.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Koinon SA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Madame Lieve Claeys

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Monsieur Rik Vanpeteghem

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

SRL P.Company, avec représentant permanent Pascale Sioen

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Cella SA, avec représentant permanent William De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Louis De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Décharge commissaire

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL, représenté par Lieve Cornelis

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2024.

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

7. Approbation de la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 4 avril 2025 et mise à disposition sur le site web de la société (voir www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2025)

Proposition de résolution: l'assemblée générale approuve la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 4 avril 2025.

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Signé à, le 2025

(Signature)

A envoyer par courrier à NV Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare ou par mail à sophie.van.iseghem@roularta.be au plus tard le mercredi 14 mai 2025